Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB077-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
06/2025

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN , Mme Marie-Pierre LE GOFF, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, Mme Odile BOZEC, M. Nicolas LOTHORE, Mme Jacqueline CHAUSSEPIED, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE, M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH

Ont donné procuration :
M. Jean-Christophe LE DOARE à Mme Sylvie CHASSEREZ
Mme Nathalie GOURMELON à Mme Cécile HETET

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Sylvie JONET

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL

Secrétaires de séance :
Mme Marie-Pierre LE GOFF et Frédéric BALLERIN

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; Madame Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines, (jusqu'à la délibération n°78B) ; Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°90)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB077-DE

N° 77 OBJET : Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Steeve MAZEAU

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code général de la fonction publique

VU le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal le 16 décembre 2024

VU l'avis du CST en date du 27 novembre 2025

VU l'avis de la commission RH du 2 décembre 2025

Considérant

A compter du 5 janvier 2026, la cuisine centrale de la commune ne fournira plus les repas à l'Ehpad la Résidence Vallée de l'Aulne. La production de repas passera de 100 000 repas annuels produits sur 52 semaines à 40 000 repas produits sur la période scolaire, soit 36 semaines.

Actuellement, 4 agents travaillent pour la cuisine centrale : le responsable à temps complet, deux cuisiniers à temps complet et un agent polyvalent d'entretien à temps non complet à raison de 34h hebdomadaires.

Afin d'adapter les effectifs au nombre de repas préparés, l'autorité territoriale a décidé de conserver au sein des effectifs de la cuisine centrale seulement deux agents, le responsable et un cuisinier. Cependant, au vu de la charge de travail, ils ne pourront pas être employés à temps complet, mais à temps non complet à raison de 31 h hebdomadaires.

Le deuxième cuisinier est actuellement en détachement dans une autre administration pour une durée d'un an. Son emploi est également supprimé. Au terme de son détachement, s'il n'est pas intégré dans sa nouvelle administration, la collectivité lui proposera la 1ère vacance d'emploi correspondant à son grade.

Les heures de préparation de repas de l'agent polyvalent d'entretien sont réaffectées à d'autres tâches du service des affaires scolaires. Cependant, il n'a pas été possible de remplacer toutes les heures de préparation de repas. Le temps de travail de l'agent passe ainsi de 34h à 32h50.

Ouï l'exposé de Steeve MAZEAU, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 21 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, à compter du 1er janvier 2026, autorise la :

Création d'un poste de responsable de la cuisine centrale à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires dans le cadre d'emplois des adjoints techniques. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB077-DE

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Son niveau de rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal du grade le plus élevé du cadre d'emploi.

Création d'un poste de cuisinier à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires dans le cadre d'emplois des adjoints techniques. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Son niveau de rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal du grade le plus élevé du cadre d'emploi.

Création d'un poste d'agent polyvalent d'entretien à temps non complet à raison de 32h50 hebdomadaires dans le cadre d'emplois des adjoints techniques. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Son niveau de rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal du grade le plus élevé du cadre d'emploi.

Suppression d'un poste de responsable de la cuisine centrale à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques.

Suppression de 2 postes de cuisinier à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques.

Suppression d'un poste d'agent polyvalent d'entretien à temps non complet à raison de 34h hebdomadaires dans le cadre d'emplois des adjoints techniques.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 15 DECEMBRE 2025

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Gaëlle NICOLAS	Marie-Pierre LE GOFF	Frédéric BALLERIN

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB077-DE